



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon le, 15 NOV. 2016

**Direction de la Défense et de la
Protection Civiles**

Bureau de la prévention des risques
Affaire suivie par Nadine Boyer
Tél. : 03.80.44.66.45
Fax : 03.80.44.66.42
courriel : nadine.boyer@cote-dor.pref.gouv.fr
Cab. 064

**La Préfète de la Région Bourgogne/Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or**

à
**Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Côte-d'Or**

OBJET : Campagne 2016-2017 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

P.J. : 2

Comme les années précédentes, à l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, une nouvelle campagne nationale de prévention et d'information est lancée en partenariat avec l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et en collaboration avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause importante de mortalité et d'hospitalisation par gaz toxique en France.

En Côte-d'Or, 7 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés depuis le 1^{er} janvier 2016. Aucun décès n'a été signalé.

Il s'avère indispensable de rappeler au grand public, au moyen de supports spécifiques, les conseils de prévention lui permettant de se prémunir contre les signes et les conséquences des intoxications au monoxyde de carbone et de mener des actions de sensibilisation destinées à prévenir les intoxications en particulier dans les lieux de culte.

Je vous remercie de bien vouloir vous associer à cette campagne en organisant la distribution et l'affichage des documents joints au présent courrier dans les lieux que vous jugerez les plus opportuns et en vous assurant du bon entretien et de la bonne utilisation des appareils de chauffage notamment dans les établissements recevant du public.

Les supports de cette campagne (dépliants et affiches) sont téléchargeables sur les sites internet des ministères chargés de l'Intérieur <http://www.interieur.gouv.fr> et de la santé <http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html> ainsi que sur celui de l'INPES [http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp](http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante%20environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp).



Par ailleurs, et durant toute la période hivernale, des informations seront mises en ligne sur le portail internet des services de la préfecture (<http://www.cote-dor.gouv.fr/>). Des informations complémentaires peuvent également être visualisées sur le site internet du ministère de la santé (<http://www.sante.gouv.fr/comment-eviter-les-intoxications-au-moxyde-de-carbone.html>).

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Pauline JOUAN

Copie pour information à :

- Mme la sous-préfète de Beaune
- M. le sous-préfet de Montbard

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

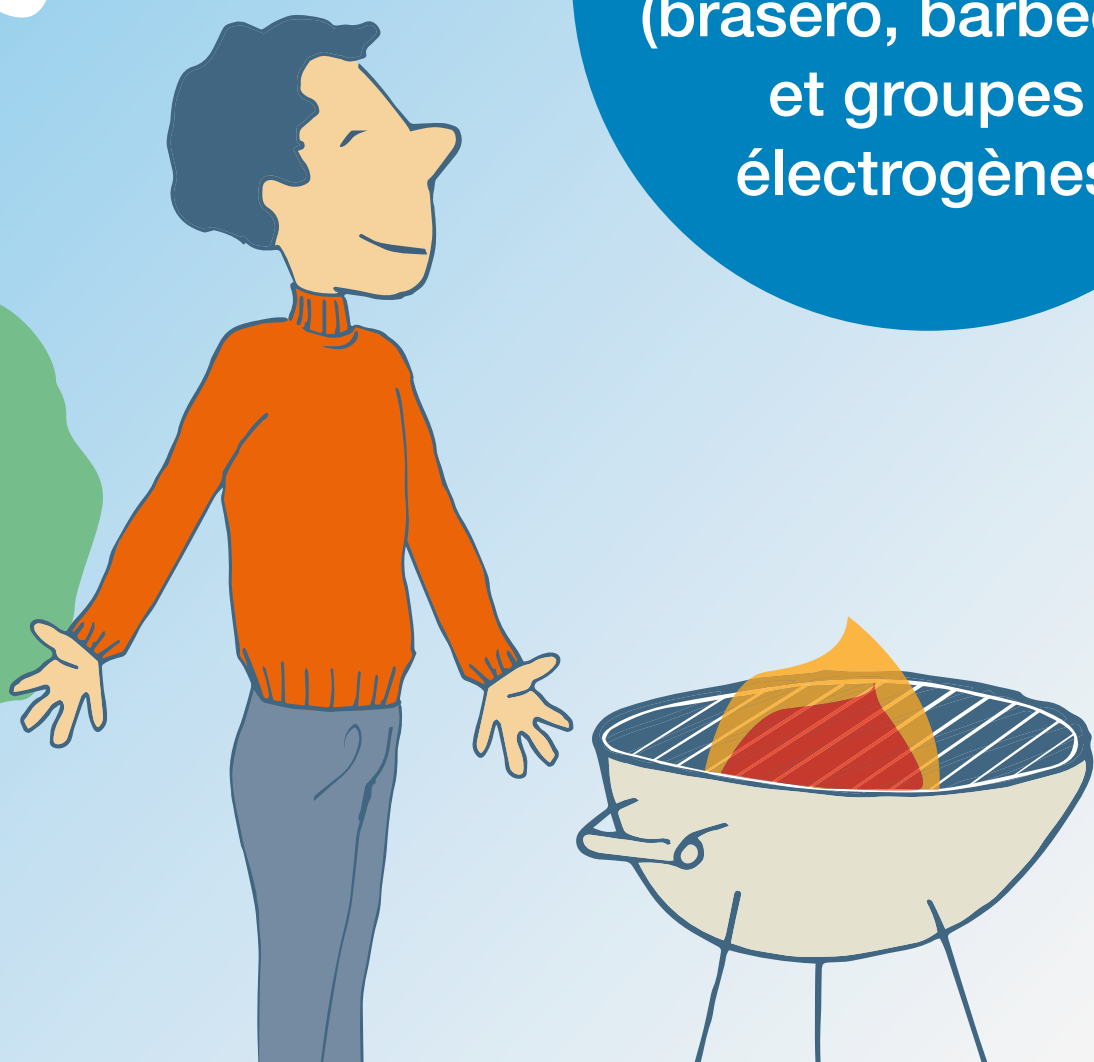
Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

POUR COMPRENDRE



- Le monoxyde de carbone est dangereux 2
- D'où vient le monoxyde de carbone? 4
- Pour se protéger 8
- En cas d'urgence 20
- À qui demander des informations? 24

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :
il ne se voit pas et ne sent rien.

Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

Si on respire du monoxyde de carbone



Il va dans les poumons



On a mal à la tête



On a envie de vomir

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

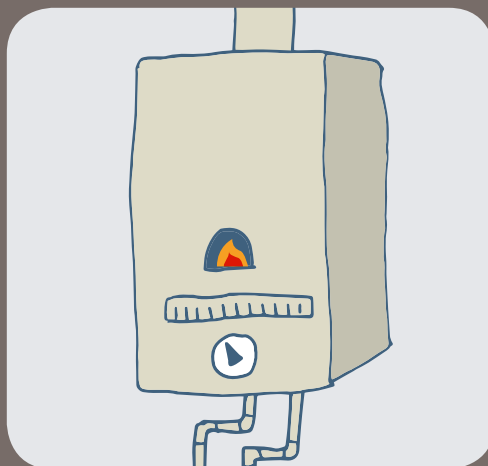
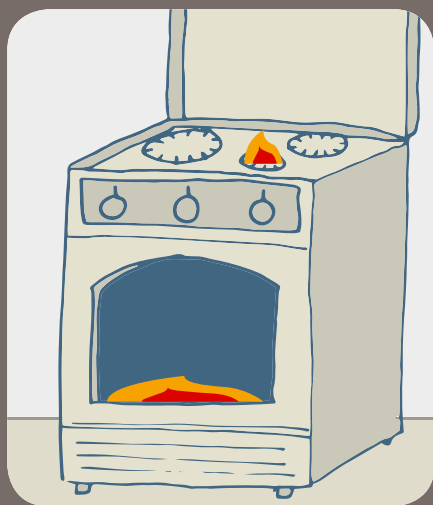
Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien :

- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d'appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.

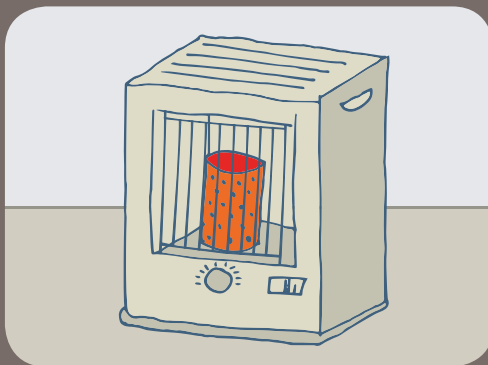
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



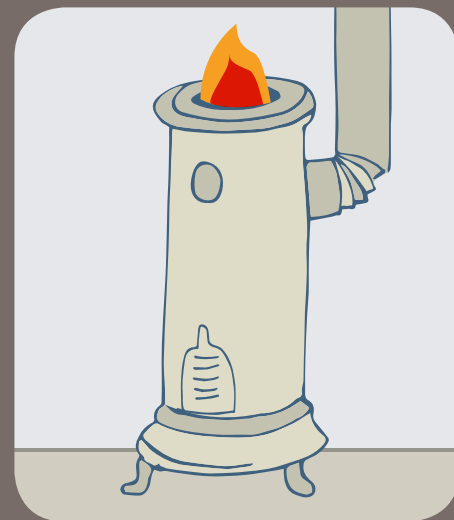
Cuisinière



Chaudière
et chauffe-eau



Chauffage d'appoint
pas électrique



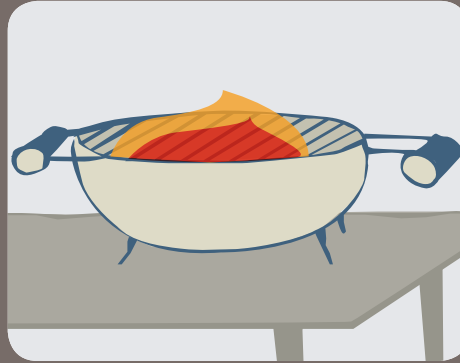
Poêle

D'où vient le monoxyde de carbone ?

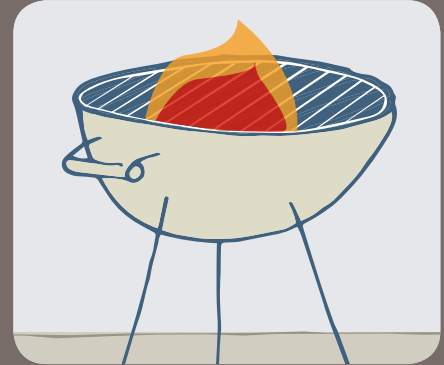
D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

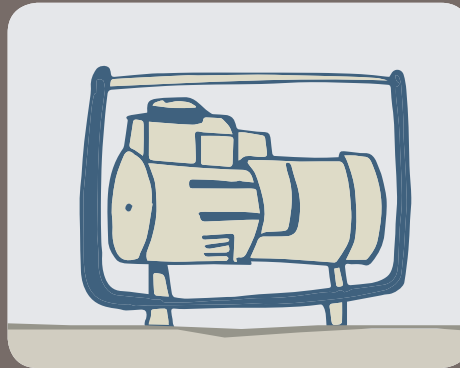
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



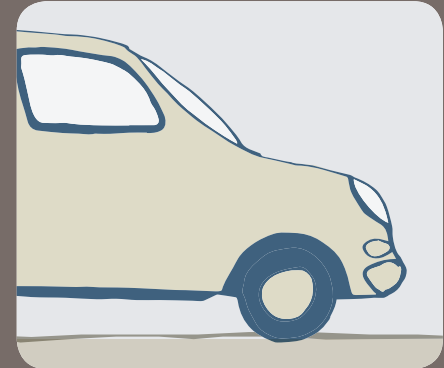
Brasero



Barbecue



Groupe électrogène



Moteur de voiture

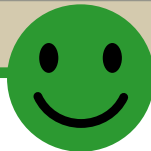
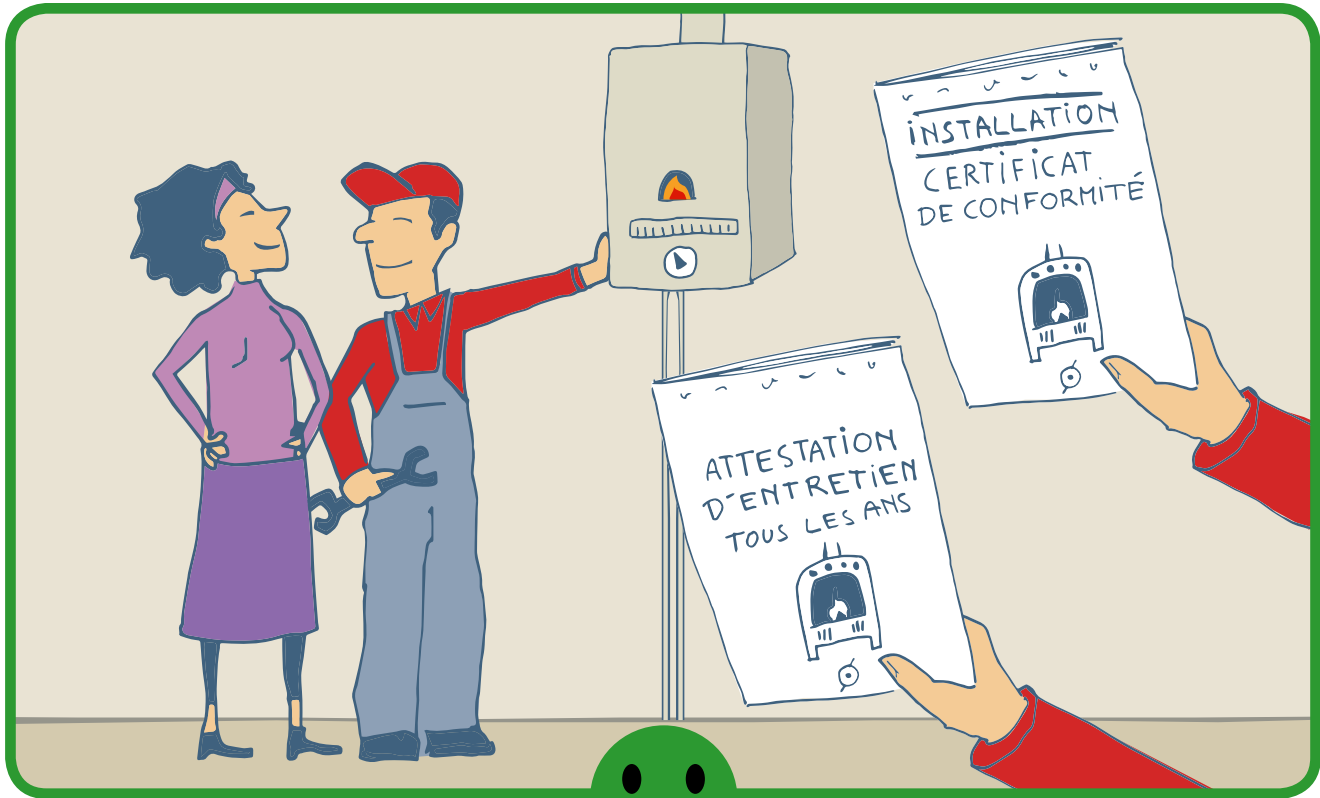
Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Vérifier les appareils de chauffage

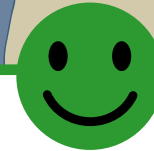


Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Barbecue: à utiliser dehors



Brasero : à utiliser dehors



Groupe électrogène : à utiliser dehors



Pour se protéger

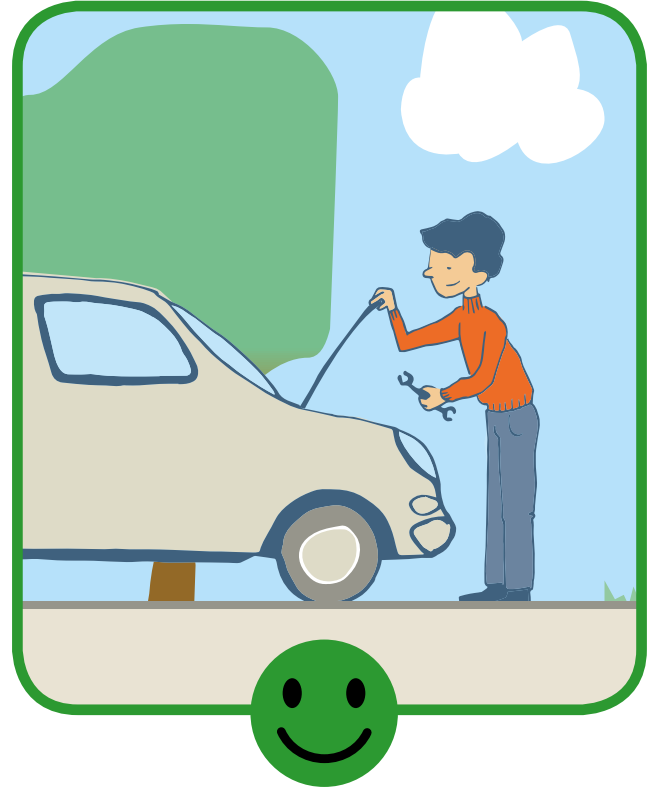
Bien utiliser vos appareils :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Poêle à bois : utiliser du bois sans peinture



Moteur : ne pas allumer dans le garage



Chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite



Ne pas boucher les aérations



Aérer le logement 10 minutes par jour



En cas d'urgence

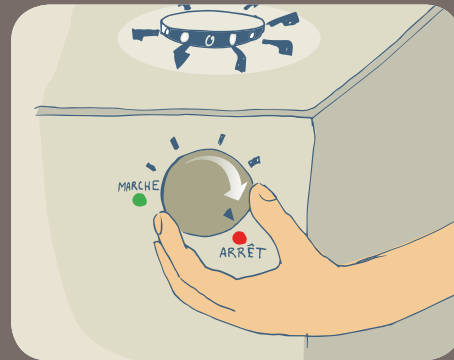
Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortez de chez vous.

En cas d'urgence



Ouvrir les portes et fenêtres



Arrêter les appareils
de chauffage et de cuisson



Sortir du logement

En cas d'urgence

Appelez les secours :

18: Pompiers

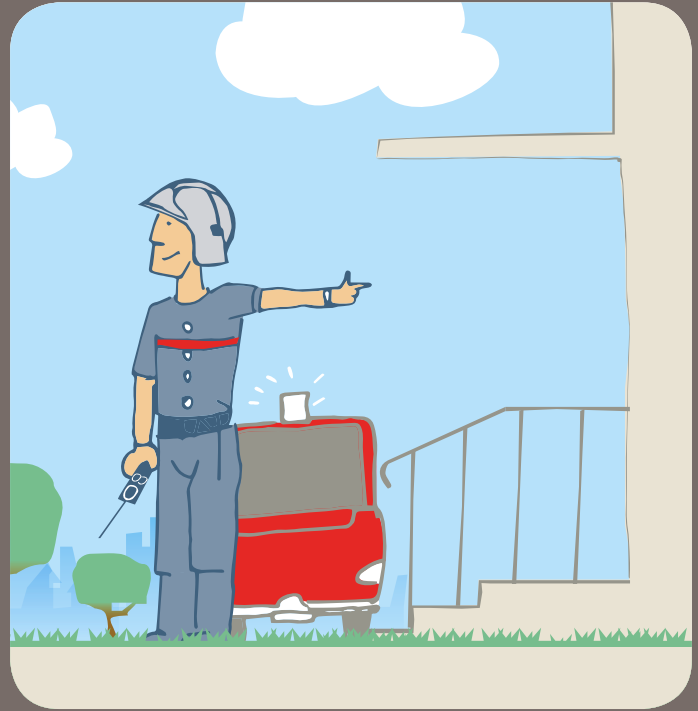
15: Samu

114: Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112: Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Appeler les secours et attendre avant de rentrer



À qui demander des informations ?

- **Mairie**
- **Professionnels: plombier, chauffagiste, ramoneur**
- **Centre anti-poison**
- **Agence régionale de santé: www.ars.sante.fr**
- **Plus d'informations:**
www.prevention-maison.fr
www.inpes.sante.fr
www.invs.sante.fr

Cette brochure sur le monoxyde de carbone (CO) fait partie de la collection « Pour comprendre ». Elle est conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information.

L'Inpes remercie l'ensemble des personnes et structures qui ont contribué à sa réalisation : Ašav, Apei de Lens et environs, Centre municipal de santé Marc Chagall de Clichy-la-Garenne, Fnars, Fondation Abbé Pierre, Groupes de travail surdité et déficiences visuelles de l'Inpes.

Conception graphique de la collection

« Pour comprendre » : Olivier Mayer, Inpes

Maquette graphique de la brochure

« Les dangers du monoxyde de carbone (CO) » : Parimage

Illustrations : Pascal Finjean, Contre Fish

Impression : Imprimerie Vincent, Tours

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)



L'info
accessible
à tous



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soutient la démarche de mise en accessibilité.